



CONTRAT D'ABONNEMENT EN LIGNE

Memberships and Publications

Adhésions et Publications

Par la présente entente, la Société mathématique du Canada (SMC) vous donne accès à la version Internet des revues de la SMC auxquelles vous êtes dûment abonnés.

Abonné:		CMS ID #:
----------------	--	------------------

Adresse de l'abonné : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

L'information suivante est disponible de votre service d'informatique

Nom du domaine Internet pour votre institut: _____

exemple: uottawa.ca

Intervalle(s) d'adresses IP correspondant à votre domaine : *exemple: 137.122.*.**
209.15.240.0 - 209.15.255.255
106.74.80.0/20

IMPORTANT:

Veillez prendre connaissance des modalités. En signant ci-dessous, vous certifiez que vous avez lu et que vous acceptez de respecter toutes ces modalités (paragraphes 1 à 6 ci-dessous), et que vous êtes autorisé à signer ce formulaire au nom de votre établissement.

Nom du signataire autorisé : _____

Titre : _____

Signature autorisé : _____

Date : _____

LA DEMANDE DES CHANGEMENTS AU CONTRAT D'ABONNEMENT EN LIGNE

S'il vous plaît utiliser le procédure suivant si un paragraphe, ou des paragraphes, vous empêche de signer l'accord sans modification.

1. Remplir le formulaire, fournissant toutes les informations requises.
2. Faites tous les changements nécessaires et parafiez chaque changement.
3. Nous envoyons cet accord modifié et signé, ainsi qu'une lettre d'accompagnement, donnant les raisons des changements demandés. La lettre et l'accord devraient être envoyés au Directeur exécutif, Société mathématique du Canada, 209 - 1725 boul. St. Laurent, Ottawa, Ontario, Canada K1G 3V4
4. La société passera en revue votre accord modifié, parafera tous les changements acceptés et renverra une copie de l'accord modifié pour vos disques.

Le procédé ci-dessus aidera à éviter la correspondance additionnelle et à assurer le traitement prompt de l'accord et de l'accès en ligne.

Modalités

1. Champ d'application de la licence : L'abonnement permet aux utilisateurs autorisés d'accéder aux publications en ligne à partir d'un «domaine». Les connexions multiples sont permises et la vérification de l'autorisation se fait au moyen de l'adresse IP de l'établissement. Les utilisateurs autorisés doivent être des employés, des professeurs, du personnel ou des étudiants officiellement associés à l'abonné, ou des clients autorisés à utiliser la bibliothèque de l'abonné sur place.

La notion de «domaine» s'applique aux établissements d'enseignement et aux établissements non scolaires. Un domaine est constitué d'un seul campus faisant partie d'un seul établissement d'enseignement, d'un seul membre institutionnel de la SMC ou d'une entité physique distincte d'un établissement non scolaire. Dans le cas des établissements d'enseignement, les départements et les bibliothèques appartenant à un seul campus ou à un membre institutionnel sont considérés comme faisant partie du même domaine. Pour ce qui est des établissements non scolaires, chaque division, bureau ou laboratoire est considéré comme un domaine différent.

Les utilisateurs inscrits ou employés dans un établissement ont accès hors de l'établissement via un serveur mandataire par l'intermédiaire du réseau sécurisé de l'établissement.

La licence permet aux utilisateurs autorisés d'accéder aux publications faisant l'objet de l'abonnement et de consulter les articles ou d'en faire des copies uniques. Les utilisateurs individuels autorisés ne doivent utiliser ces copies qu'à l'interne, et celles-ci seront permises seulement au même titre que les versions papier des publications. Il est interdit de vendre de telles copies (qu'elles soient en format papier ou téléchargées sur disque dur ou disquette) ou de les distribuer à un utilisateur non autorisé, à l'exception des copies papier transmises aux bibliothèques en réponse à une demande de prêt entre bibliothèques. La recompilation, les copies multiples et la publication des articles ou de toute partie de ceux-ci, sous toute forme ou par quelque moyen que ce soit, ne sont permises qu'avec l'autorisation écrite de la SMC. Les personnes qui désirent obtenir une telle permission, normalement pour usage pédagogique, doivent communiquer avec le rédacteur-gérant de la publication en question.

Un utilisateur autorisé ne peut mettre les publications électroniques de la SMC à la disposition de personne à part un autre utilisateur autorisé, que ce soit par communication téléphonique, via le réseau Internet, en permettant l'accès à son terminal ou à son ordinateur, ou par tout autre moyen ou arrangement différent ou du même genre.

L'abonné reconnaît que l'accès aux revues électroniques de la SMC ou leur utilisation ne lui confèrent aucun droit de propriété. Il accepte aussi de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les personnes autorisées se conforment aux présentes modalités.

Les revues électroniques de la SMC et leur contenu sont assujettis au droit d'auteur, à la protection des bases de données et aux autres droits de l'éditeur (la SMC), conformément aux lois du Canada et à celles du pays dans lequel ils sont utilisés.

2. Durée et tarifs : Le présent contrat sera valide jusqu'à la fin de l'année civile du début de l'abonnement et demeurera en vigueur les années civiles suivantes, tant que les tarifs d'abonnement ou les frais d'adhésion institutionnel annuels seront versés. L'une ou l'autre des parties peut résilier ce contrat, à compter de la prochaine date de renouvellement, en faisant parvenir un préavis écrit d'au moins 30 jours à l'autre partie.

Avant la fin de l'année civile en cours, l'abonné sera avisé des tarifs d'abonnement ou des frais d'adhésion institutionnel de l'année suivante. Pour conserver son accès à la version électronique, il devra avoir payé son renouvellement au plus tard le 31 mars.

3. Service de soutien : Les publications électroniques de la SMC comprennent la documentation en ligne. De plus, la SMC fournira à l'abonné un service de soutien par courrier électronique ou par téléphone durant ses heures normales de bureau (de 9 h à 16 h, heure de l'Est). Pour obtenir du soutien technique, écrire à abonnements@smc.math.ca ou composer le (613) 733-2662.

4. Suspension ou fin de l'accès : si un abonné enfreint les conditions de cette entente et s'il ne corrige pas cette infraction dans les trente (30) jours suivant l'avis émis par la SMC, celle-ci peut suspendre son droit d'accès aux publications électroniques de la SMC ou y mettre fin.

5. Dégagement de responsabilité : En toute bonne foi, la SMC a déployé maints efforts pour assurer l'intégrité et l'exactitude des publications électroniques, et continuera de le faire. Elle ne peut cependant offrir aucune garantie à cet égard, ni garantir qu'il n'y aura pas d'interruption ni d'erreur lors de l'utilisation par l'abonné de n'importe quelle publication électronique de la SMC, ou qu'une telle utilisation satisfera aux besoins de l'abonné.

La SMC certifie qu'elle a le droit d'accorder les licences décrites dans le présent contrat, mais n'offre aucune garantie ni assertion, exprimée ou supposée, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier.

L'abonné aura accès aux publications électroniques de la SMC à toute heure. La SMC ne sera pas tenue responsable des retards, des périodes de non-fonctionnement ou de toute autre défaillance, mais elle fera de son mieux pour rectifier toute défaillance portée à son attention.

La SMC ne sera pas tenue responsable des dommages accidentels, indirects ou autres liés au service ou aux matériaux fournis dans le cadre du présent contrat, ni en découlant.

L'abonné est entièrement responsable de l'utilisation qu'il fait des publications électroniques de la SMC et accepte d'indemniser la SMC et de la décharger de toute responsabilité ou réclamation résultant d'un tel usage.

6. Dispositions générales : Le présent contrat fait l'objet de l'accord entier des parties et remplace toute communication précédente entre les parties à ce sujet. Il ne peut être modifié que par la passation d'un autre acte écrit signé par les deux parties. Notamment, tout bon de commande ou autre document produit par l'abonné relativement à une publication électronique de la SMC ne sera utilisé qu'à l'interne et ne modifiera en aucun cas les modalités du présent contrat, n'y ajoutera aucun élément et n'en éliminera aucun.

En vertu de ce contrat, l'abonné ne peut ni céder ni transférer ses droits.

Ce contrat sera assujéti aux lois pertinentes de la province de l'Ontario et du Canada. Toute action liée à ce contrat ou aux publications électroniques de la SMC ou en découlant peut être intentée auprès des tribunaux de la province de l'Ontario, dont les parties reconnaissent le pouvoir.